

COMMUNE DE CURAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
11 AVRIL 2025 – 20h30

Date de convocation : 4 avril 2025

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Louis GRIMAL, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents : Jean Claude FABIE qui a donné pouvoir à Marcel CAZOTTES et Vivian VASSALO qui a donné pouvoir à Yannick FOURNIER

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Secrétaire de séance : Nathalie COSTES BOUSQUET

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est demandé aux élus s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 19 mars 2025.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

Délibérations :

- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote des subventions aux associations loi 1901
- Vote des affectations de résultats 2024 et budgets 2025
 - Budget principal
 - Budget eau
 - Budget assainissement
 - Budget lotissement La Roque

Délibérations prises :

Vote des taux de la fiscalité directe locale 2025 (2025/03/01bis)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.52 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 103.22 %
- taxe d'habitation (TH) : 10.06 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

1. de modifier ainsi les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 (+ 1 %) :

TFB : 38.91 %

TFPNB : 104.25 %

TH : 10.16 %

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Attribution des subventions aux associations loi 1901 (2025/03/02)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une enveloppe de 5 500 € à répartir entre les différentes associations Loi 1901.

Ainsi il propose :

Libellé de l'association	Montant en Euros
AAPPMA du Lévezou (pêche)	200
ADMR	600
Amicale des Sapeurs Pompiers Salles-Curan	400
APEL Ecole Marianne Julien	1200
Club des Genêts d'Or	200
Comité des Fêtes de Curan	400
Entente Salles-Curan Curan	780
Familles Rurales de Curan	300
FNACA Salles-Curan Curan	200
Lou Cami Farrat	200
MJC de Salles Curan	300
Société de chasse de Curan	200
Sport Quilles Curan-Bouloc	520

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- L'attribution des subventions aux associations ainsi présentées
- D'approuver l'inscription au budget primitif 2025 des subventions (article 65748) et leur versement aux associations nommées

Membres ayant approuvé la délibération : 11

Budget communal – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (2025/03/3)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 120 269.33 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre	0
Abs.	5
Pour	6

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 269.33 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	120 269.33 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	-78 918.03 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -78 918.03 €
AFFECTATION = C	=G+H 120 269.33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	78 918.03 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	41 351.30 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Membres ayant approuvé la délibération : 6 – 5 abstentions

Budget principal Commune – Approbation du budget primitif 2025 (2025/03/04)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget principal Commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	485 883.30 €	485 883.30 €
Section d'investissement	273 530.61 €	273 530.61 €
TOTAL	759 413.91 €	759 413.91 €

Membres ayant approuvé la délibération : 6 – 5 abstentions

Budget eau – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (2025/03/05)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 44 938.28 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre 0	Pour 10
Abs. 1	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-7 099.35 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	52 037.63 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	44 938.28 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	14 727.56 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	44 938.28 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	44 938.28 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Membres ayant approuvé la délibération : 10 – 1 abstention

Budget eau – Approbation du budget primitif 2025 (2025/03/06)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget eau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	89 842.02 €	89 842.02 €
Section d'investissement	94 159.46 €	94 159.46 €
TOTAL	184 001.48 €	184 001.48 €

Membres ayant approuvé la délibération : 10 – 1 abstention

Budget assainissement – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (2025/03/07)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean Louis GRIMAL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 072.45 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre	10
Pour	0
Abs	1

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10 701.08 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	11 773.53 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 072.45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	27 983.66 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-27 674.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	1 072.45 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	1 072.45 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Membres ayant approuvé la délibération : 10 – 1 abstention

Budget assainissement – Approbation du budget primitif 2025 (2025/03/08)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget assainissement :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	23 972.59 €	23 972.59 €
Section d'investissement	395 411.66 €	395 411.66 €
TOTAL	419 384.25 €	419 384.25 €

Membres ayant approuvé la délibération : 10 – 1 abstention

Budget Lotissement La Roque – Approbation du budget primitif 2025 (2025/03/09)

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 du budget lotissement La Roque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget lotissement La Roque arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	168 802.51 €	168 802.51 €
Section d'investissement	59 300.68 €	59 300.68 €
TOTAL	228 103.19 €	228 103.19 €

Membres ayant approuvé la délibération : 10 – 1 abstention

Délibération approuvant la fongibilité des crédits (2025/03/10)

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
 Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Membres ayant approuvé la délibération : 11

La séance est levée à 22h30

Observations	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire